



Arrêté de Police n° 2020/ 007047

OBJET : Réservation de quatre places de stationnement VIP sur le parking de la mairie, le vendredi 7 août 2020 de 12h à 20h, pour l'inauguration du local jeunes.

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de stationner sur le parking de la mairie en date 7 août 2020.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de l'inauguration du local jeunes, quatre places de stationnement VIP seront réservées sur le parking de la mairie vendredi 7 août 2020 de 12h à 20h.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le 6 août 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Isabelle LE SAINT